



Bar-le-Duc, le

Monsieur Philippe EVEN
Directeur départemental de La Poste de Meuse
5, rue de Grimonbois
55 000 Bar-le-Duc

DGSA DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

MISSION CONTRACTUALISATION

DLF/BD N° VL 16-79

Objet : Horaires d'ouverture du bureau de poste de la Côte Sainte Catherine

Affaire suivie par Benjamin DOMMANGE

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 25 octobre dernier, le Groupe La Poste prenait acte de l'accord de principe de la Ville pour la transformation du bureau de poste de la Côte Sainte Catherine en Agence Communale et informait la collectivité de la nécessité de porter une réflexion plus approfondie avant qu'une prise de décision soit réalisée sur ce sujet.

Dans ce même courrier, il était évoqué l'évolution des horaires d'ouverture de ce bureau et de l'impact qu'auraient les travaux du bureau de poste du centre-ville sur la charge de travail et les horaires d'ouverture à la Côte Sainte Catherine.

Lors des différents échanges préalables, il me semblait que l'accord auquel nous étions parvenus était que les horaires d'ouverture du bureau de la Côte Sainte Catherine ne devaient pas évoluer avant la réalisation des travaux en centre-ville, le temps de réaliser la réflexion sur la transformation éventuelle du bureau en agence communale.

Depuis le 5 décembre dernier, le bureau de poste de la Côte Sainte Catherine est fermé le samedi matin, ce qui entraîne de forts désagréments pour la population de ce quartier, considéré tant par l'Etat que par la Ville comme prioritaire en matière de présence des services publics. Je tiens à vous exprimer mon opposition formelle à cette évolution négative qui remet en cause un service essentiel assuré aux habitants, notamment ceux qui travaillent la semaine et ne peuvent donc se rendre dans le bureau de poste que le samedi matin. Un aménagement des horaires d'ouverture en semaine, l'extension de la pause méridienne par exemple, pourrait permettre le maintien du service le samedi matin que je considère comme indispensable, en particulier dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Cela nous donnera le temps de réfléchir aux modalités de mise en œuvre du service tel qu'il pourrait évoluer d'ici septembre 2017 sans remettre en cause une offre essentielle pour les barisiens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE DEPUTE-MAIRE,

Bertrand PANCHER

Copie : MME TARNUS ; M. DORE ; M VERGNAUD